



**A CAMP 7.3**  
**- STAGE SNOWBOARD FREESTYLE -**  
**Les Diablerets (SUISSE) du 27 octobre au 4 novembre 2017**

Merci d'avoir choisi les stages d'entraînement "A Camps" !

Le stage d'entraînement de Toussaint se tiendra finalement aux Diablerets. faute de neige aux 2Alpes. Tout le monde vie en communauté dans un grand chalets avec l'équipe encadrante dans l'ambiance familiale propre aux A Camps.

Un certain niveau de pratique est requis comme, savoir prendre toutes les remontées mécaniques et descendre les pistes de difficulté moyenne sans tomber fréquemment. Les cours se déroulent en grande partie sur les snowparks et se concentrent essentiellement sur le freestyle du niveau initiation à expert. L'âge minimum pour s'inscrire est de 8 ans mais il est indispensable que le stagiaire soit autonome. Nous aidons les plus jeunes dans la gestion de la vie quotidienne.

Les participants sont filmés par plusieurs mini caméras pour la vidéo correction personnalisée du soir. Chacun aura en plus sa petite partie dans la vidéo éditée après chaque stage et diffusée sur internet: [www.afreestylecamp.com](http://www.afreestylecamp.com) et Facebook / A Camps

**\* Le stage comprend:**

- 8 jours de pension complète !
- 7 jours de forfait aux remontées mécaniques
- L'entraînement snowboard et l'encadrement quotidien
- La vidéo correction

**\* Encadrement:**

- Mathieu Justafré: Entraîneur du club des Angles depuis 2008, multiple Champion de France sélectionné aux J.O de 2002 en Half-pipe. Moniteur indépendant Snowboard diplômé d'État
- Mathieu Siboni: Entraîneur de club depuis 2005, ancien Manager France de la marque Arnette. Moniteur diplômé d'Etat en France et en Amérique du sud
- Un cuisinier et/ou un cameraman
- Un accompagnateur supplémentaire suivant le nombre de participants

Contacts : Marie-Louise Dordan : [mldordan@wanadoo.fr](mailto:mldordan@wanadoo.fr) : 06 81 61 73 68

## FICHE D'INSCRIPTION A CAMP 7.3

\* **Prix du stage:** 770€ dont 50€ d'adhésion annuelle soit, 720€ pour les personnes ayant déjà participé à un stage en 2017. Date limite d'inscription Lundi 20 octobre 2017

### \* Renseignements stagiaire:

Nom / Prénom: .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse: .....

Tel : ..... Mail : .....

### \* Renseignements du représentant légal (pour les stagiaires mineurs uniquement):

Nom / Prénom:.....

Adresse:.....

Tel : ..... Mail : .....

\* **Règlement par chèque** de la totalité de la somme en deux chèques (arrhes de 50% + solde) à renvoyer simultanément avec les pages 2 et 3 uniquement par courrier simple à l'ordre de l'association ADESIF chez Marie-Louise Dordan, 11 rue Gustave Violet 66000 PERPIGNAN.

\* **Règlement par virement** de la totalité de la somme ou en 2 fois au compte ADESIF -IBAN: FR 76 1660 7000 1988 1211 8583 370 // BIC: CCBPFRPPPPG. Renvoyer également les pages 2 et 3 uniquement à la même adresse ou par mail à [mldordan@wanadoo.fr](mailto:mldordan@wanadoo.fr)

### \* Conditions de participation:

- En participant à un stage A Camp, vous adhérez d'office à l'association ADESIF (cotisation de 50€ valable 1er janvier au 31 décembre). Les statuts et le règlement intérieur sont envoyés sur demande (contact: [adesif@outlook.com](mailto:adesif@outlook.com)).
- Les arrhes, d'un montant de 50% du prix total du stage (385€ ou 360€) sont non remboursables et valident l'inscription. **Aucune inscription ne sera prise en compte sans versement préalable et dossier complet.**
- Une fois le premier encaissement effectué, si une annulation survient avant le 20 octobre, **en cas de force majeure** (blessure, maladie ou tout autre motif majeur entraînant une impossibilité du stagiaire à participer au séjour), l'association restituera le solde. Après cette date, la totalité des engagements étant réglés, l'association ne pourra effectuer aucun remboursement. **Il vous appartient de vous couvrir ou non contre ce risque.** Une assurance annulation à souscrire **simultanément** avec la réservation peut vous être proposée chez Allianz (nous contacter directement ou [celine@assurance66.fr](mailto:celine@assurance66.fr)).
- La date de réception du dossier complet détermine la priorité des places en cas de surnombre, cachet de la poste faisant foi.
- Si le stage venait à être annulé pour manque de neige ou autre cas de force majeure, l'intégralité du versement sera restitué.

**\* Règles du stage:**

- Les stagiaires sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement durant toute la durée du stage. Ils sont tenus d'assister à tous les entraînements et de respecter leur autorité.
- Après 22 h, il est exigé le silence dans les chambres.
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool et de fumer pour les stagiaires mineurs.
- Toute casse ou dégradation sera facturée aux stagiaires responsables.
- Les stagiaires doivent ranger, nettoyer leur chambre et participer à la vie collective dans le chalet.
- L'encadrement décline toute responsabilité pour d'éventuels vols d'effets personnels pertes ou oublis quels qu'ils soient.
- Les stagiaires doivent être correctement équipés: casque obligatoire et dorsale recommandée, masque, matériel en bon état et adapté au freestyle, crème solaire...
- Le responsable du séjour se réserve le droit de renvoyer immédiatement tout stagiaire qui ne respecterait pas ce règlement.. Aucun remboursement ne sera alors consenti.

**ATTESTATIONS**

Numéro de sécurité sociale: .....

**\* Assurance secours, cochez une case:**

- Carte neige FFS n°..... <http://www.ffs.fr/federation/licence-carte-neige>
- Autre:.....
- Ne possède aucune assurance particulière pour la pratique du snowboard et m'engage à en assumer toutes les conséquences.

Je soussigné(e) .....

- Autorise mon enfant à sortir du territoire (AST complétée à fournir en même temps)
- (Accepte de participer/Autorise mon enfant à participer) à toutes les activités du séjour.
- Autorise le responsable du stage à prendre toute mesure en cas d'accident ou de maladie, y compris l'hospitalisation, à faire pratiquer tout examen, investigation et intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin et par (son/mon) état, y compris l'anesthésie générale.
- M'engage à rembourser le montant des frais médicaux ou autre avancés par les responsables.
- M'engage à rembourser toute casse ou dégradation causée par le stagiaire.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les modalités.
- Autorise sans limitation de durée, la prise de vues et la publication des images sur lesquelles (j'apparais/mon enfant apparaît) ainsi que leur diffusion sur différents supports pour la vidéo correction, les articles de presse, le site internet, les affiches, ...
- Déclare avoir lu, compris et accepté les modalités d'inscription et le règlement.

Signature du stagiaire majeur ou du représentant légal (Mention manuscrite "lu et approuvé") :

le : ..... / ..... / ..... à : .....

## **MEMO: Vérifiez bien vos assurances**

**Assurance corporelle obligatoire:** Le snowboard est un sport à risque et les blessures sont fréquentes. Il est impératif que le stagiaire soit très bien assuré pour cette pratique. Pour rappel: Les assurances santé ne remboursent pas les frais de recherche secours, assistance, bris de matériel. Elles ne prennent en charge que le remboursement des frais médicaux.

**L'assurance responsabilité civile** est primordiale, compte tenu des risques de collision sur les pistes. Si le stagiaire blesse quelqu'un, qu'il endommage son matériel ou si il endommage les locaux, vous devrez payer les dégâts. Commencez par vérifier si l'assurance responsabilité civile incluse dans votre contrat d'assurance habitation ou scolaire couvre bien les activités sportives et les exclusions (hors pistes, Snowpark, compétitions de ski...)

**Le remboursement des frais médicaux.** Le système de sécurité sociale prévoit la prise en charge à 70 % des frais médicaux selon les actes. Si vous êtes bénéficiaire d'une mutuelle et que certains actes ne vous sont pas remboursés en cas d'accident, votre assurance santé interviendra pour vous payer le complément dans la limite du remboursement prévu au contrat.

**La garantie assistance et rapatriement,** qui permet en cas d'accident la délivrance d'un billet retour pour vous et votre famille, la mise à disposition d'une aide ménagère a domicile, d'un billet A/R pour une personne proche en cas d'accident nécessitant une hospitalisation, une chambre d'hôtel... Regardez bien le montant des remboursements, des indemnisations et des franchises de votre assurance.

**L'assurance individuelle accident.** Cette garantie est importante car en cas d'accident grave, c'est la garantie individuelle accident (ou garantie accident de la vie) qui interviendra pour vous verser une indemnité financière. Si vous en possédez une, vérifiez que vous êtes bien assuré pour les sports d'hiver et les exclusions de votre contrat.

**Assurance annulation:** C'est un confort dans les options de votre assurance qui vous permet d'obtenir une indemnisation en cas d'accident des sommes engagées lors de votre séjour au ski (cours de snowboard, location, bris de matériel, forfait). Allianz par exemple propose une indemnisation en cas de d'impossibilité de participer à toute ou partie d'un séjour (voir annexe).